



## Communiqué

### **Établissements de retraite : étranglement programmé !**

Alors même que les retraités étaient nombreux dans la rue le 7 mars pour soutenir les personnels hospitaliers et d'action sociale en grève, les responsables des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) mesuraient les conséquences des dispositions nouvelles introduites par la loi d'adaptation de la société du vieillissement (ASV).

La loi ASV a introduit de nouvelles règles pour le financement de la prise en charge de la dépendance. Celles-ci se traduisent par la mise en place d'un nouveau **forfait global dépendance**.

Dans le même temps, l'État a diminué de plus de 11 milliards la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités locales.

Conséquence directe : les dotations que les départements versaient aux établissements de retraite dévissent !

Dans certains départements, les gestionnaires anticipent des baisses de près de 30% de la dotation. Sachant que la section dépendance finance à 90% les dépenses de personnel, la réforme de la loi ASV va donc impacter la masse salariale, donc le nombre de personnel, au service des résidents, alors même que le temps d'encadrement est loin d'atteindre le ratio (1 personnel pour 1 résident) qui serait nécessaire pour une bonne qualité des soins.

L'UCR-FO rappelle que dans le même temps les restes à charge, après perception des aides (APA) atteignent en moyenne 2 000 à 3 000 euros, charge qui pèse sur les familles.

L'UCR-FO dénonce l'application de l'austérité budgétaire aux personnes âgées et exige que les moyens soient donnés aux établissements pour accueillir dignement les anciens.

En cette période électorale, il est urgent que cette demande soit entendue et suivie d'effets et de rappeler notre revendication pour une prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale.

Paris, le 9 mars 2017

**Pour contact :**

**Philippe PIHET - ☎ : 01 40 52 84 30**